

PROCÈS-VERBAL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES DU 18 DÉCEMBRE 2018

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes et MM. : BOQUET Yves, BROCHARD Renaud, BUGAJSKA Aurélia, DEJOUX Virginie, ESPOSITO Arianna, GAIMARD Maryse, JEGOU Anne, KOSSMANN Perrine, LAURENT Alexandra, LELEU Arnaud, STEIN Christian, ZARA Vasco.

Usagers : Mmes et MM. : ABOUSSOUFIAN Alexandre, BERNARD Jeanne, ENTEMEYER Bastien, FRIAT Dorian, HALGAND Katell, LE MOELLE Nathan, LIGER Valentin, PRIVE Clara, RAIMBAULT Armand, SENET Cécile, VANNIER Mathieu, VIARDOT Sophie, VIVANT Cloé.

Personnel BIATSS : Mmes et M. : FINOT Sébastien, ROY Dominique, VANESSE-URBAIN Claire.

Absents excusés : Mme et MM. : BONFAIT Olivier, LEFEBVRE Sabine, THIBAUT Jean-Pierre, VIGREUX Jean.

Invités : Mme et MM. : Philippe SALVADORI (Président du conseil), Youssef EL HANBALI et Edwige PRAT-BELIARD.

Le Doyen ouvre la séance à 17 h 44 et précise qu'il n'y aura pas de Conseil restreint, les informations concernant les primes de responsabilité pédagogiques ayant été reçues trop tardivement. Il félicite ensuite les membres du conseil récemment élus ; chacun se présente. Le doyen rappelle qu'il n'a pas le droit de vote même s'il préside le conseil, introduit et dirige les débats ; il veille tout particulièrement à la solidarité budgétaire, manifestation essentielle d'une politique commune de l'UFR.

Le Doyen présente ensuite Madame Muriel BARTHELEMY, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, qui vient présenter au Conseil les débouchés professionnels offerts par l'administration pénitentiaire. Le Doyen profite de l'occasion pour suggérer la création d'une journée des métiers de l'UFR Sciences Humaines. Madame BARTHELEMY intervient dans le cadre d'une expérimentation sur la Bourgogne qui prévoit de futurs recrutements dans le milieu pénitentiaire, mais également dans le but d'expliquer ce milieu aux étudiants et à un public plus large. Elle évoque la possibilité d'un partenariat avec l'UB, adaptable en fonction du profil des étudiants. Le parcours classique pour l'accès à ces métiers est la filière Droit, où elle-même a étudié, mais il serait intéressant d'élargir cet accès aux Sciences Humaines. En effet, les qualités spécifiques requises en Sciences Humaines sont également très utiles dans les profils de chercheurs et sont des atouts pour aborder cet environnement spécial.

Une documentation détaillée sur les différents métiers du milieu pénitentiaire est distribuée aux membres du Conseil. Madame BARTHELEMY explique que ce secteur professionnel implique une certaine mobilité géographique. L'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire est située à Agen. Les différents métiers sont accessibles en passant le concours d'Adjoint Administratif et en suivant ensuite une formation adaptée sur place en Centre Pénitentiaire. Il existe de nombreuses possibilités de promotion et d'évolution, et ce malgré les apparences d'un secteur professionnel plutôt fermé. Les qualités requises pour exercer ce genre de profession sont des capacités de recul et d'autorité, une formation en psychologie peut d'ailleurs se révéler très utile.

Pour exercer des fonctions plus techniques, il est souhaitable de se présenter au concours d'attaché d'administration (adjoint, lieutenant, ...). La mission de surveillant peut sembler complexe à première vue, mais elle offre des possibilités d'évolution en devenant moniteur de sport, formateur, agent de brigade cynophile, etc. A BAC+2 et BAC+3 le corps des Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, qui veille à l'individualisation et au suivi de la peine, compte 5300 personnes. Des possibilités de mutations rapides existent et les équipes sont jeunes et dynamiques, et travaillent avec le juge d'application des peines.

Madame Aurélia BUGAJSKA intervient pour proposer une rencontre avec la direction du Département de Psychologie et évoque le problème des recrutements de contractuels. La filière Psychologie peut être une passerelle intéressante pour accéder au milieu pénitentiaire ; les recrutements de contractuels pourraient en effet être envisagés pour des interventions ou des actions culturelles, en musicologie, etc. Il existe des possibilités de détachement, encore difficiles à organiser, mais cette discussion doit s'engager avec le Ministère pour favoriser le recrutement.

Monsieur Sébastien FINOT intervient et demande quelles sont les modalités d'accès aux formations à Agen et voudrait avoir des précisions sur les spécialités enseignées, ainsi que sur les concours. Madame BARTHELEMY explique qu'il est nécessaire d'imposer un certain « formatage » préalable à l'exercice professionnel pour s'imprégner du milieu et de la mission. La formation se décompose en un support théorique et en stages suivis de formations spécifiques adaptées. Pour devenir surveillant, la formation dure environ six mois.

Le Doyen rappelle que Madame Anne THIERRY, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, siège dans notre conseil, et par ailleurs la Préfecture a manifesté son intérêt pour des « formations à la laïcité » des fonctionnaires : notre UFR a les ressources nécessaires pour répondre à des demandes de formation continue.

Le Doyen remercie Madame Muriel BARTHELEMY au nom du Conseil pour son intervention, cette dernière prend congé et l'ordre du jour est engagé.

1 – Procès-verbal du Conseil du 16 octobre 2018

Le Doyen confirme que le procès-verbal de tenue des Conseils de l'UFR Sciences Humaines est désormais confié à son secrétariat, savoir Madame Edwige PRAT-BELIARD.

Le procès-verbal du Conseil du 16 octobre 2018 est adopté à l'unanimité ; cependant, 13 membres ne prennent pas part au vote car nouvellement élus et donc absents du Conseil précédent.

2 – Désignation des nouveaux membres du bureau

Le Doyen rappelle que les membres doivent être convoqués au minimum quinze jours avant la tenue d'un Conseil, ce qui implique que certaines décisions doivent être entérinées *a posteriori* par le conseil,

comme par exemple, cette année, celles relatives aux capacités d'accueil. Il s'agit d'une mauvaise façon de faire vivre la démocratie universitaire mais les règles étant ainsi établies, il est impossible d'y déroger.

Il explique également le fonctionnement du bureau du Conseil qui est composé d'un assesseur BIATSS, d'un assesseur étudiant et de deux assesseurs enseignants. Ce bureau est compétent pour la préparation du conseil (date, ordre du jour, synthèse des informations qui remontent des départements). Il arrive que le bureau ait à se prononcer sur certains sujets entre deux Conseils, à charge pour le bureau de rendre compte au conseil suivant.

Monsieur EL-HANBALI, présent à ce bureau, apporte des informations juridiques et les éléments techniques indispensables aux réflexions et à la prise de décisions.

Le Doyen lance un appel à candidatures aux membres du Conseil présents, puis invite les candidats à exprimer leur motivation et démarche individuellement.

Sont candidats :

| | |
|---------------------------------|---|
| Enseignants (2 sièges) : | Madame Aurélia BUGAISKA Madame Maryse GAIMARD |
| BIATSS (1 siège) : | Monsieur Sébastien FINOT |
| Usagers (1 siège) : | Madame Jeanne BERNARD Monsieur Alexandre ABOUSSOUFIAN Monsieur Nathan LE MOELLE |

Le Doyen propose de procéder par étapes, par un premier vote concernant les assesseurs des collègues Enseignants, puis le siège BIATSS et enfin le siège revenant aux usagers.

Monsieur EL-HANBALI procède au dépouillement des bulletins du premier scrutin et les assesseurs suivants sont élus à la majorité des voix :

Enseignants :

- **Madame Aurélia BUGAISKA** 25 voix
 - **Madame Maryse GAIMARD** 27 voix
- (+1 bulletin blanc et 1 vote pour Monsieur Jean-Pierre THIBAUT)*

BIATSS :

- **Monsieur Sébastien FINOT** 30 voix

Monsieur EL-HANBALI procède au dépouillement des bulletins de vote pour l'élection de l'assesseur du collège des usagers, **Madame Jeanne BERNARD** est élue à la majorité :

- **Madame Jeanne BERNARD** 14 voix
 - Monsieur Alexandre ABOUSSOUFIAN 9 voix
 - Monsieur Nathan LE MOELLE 3 voix
- (+5 bulletins blancs)*

Le Doyen félicite les nouveaux membres du bureau et précise qu'ils sont les représentants de tous.

3 – Désignation des personnalités extérieures

Le Doyen explique comment fonctionne la désignation des personnalités extérieures et insiste sur le fait qu'il est difficile de trouver des personnes acceptant de venir aux réunions des Conseils d'UFR compte tenu de leur emploi du temps chargé. Pourtant, il s'agit d'une procédure nécessaire qui permet d'avoir un regard extérieur précieux et d'utiles conseils.

Le Doyen propose la reconduction des mandats des personnalités extérieures suivantes :

Madame Éliane LOCHOT - Madame Sophie MAGNIEZ - Madame Anne THIERRY.

Il interroge les membres du Conseil concernant Messieurs BESSE et DAURE, et signale l'indisponibilité de Monsieur GUICHARD.

Les membres du Conseil sont encouragés à réfléchir à cette question pour proposer d'éventuelles personnalités susceptibles d'être intéressées et ouvre le vote pour l'élection des personnes citées ci-dessus.

Mesdames LOCHOT, MAGNIEZ et THIERRY sont élues à l'unanimité en tant que personnalités extérieures membres du Conseil d'UFR.

4 – Informations générales

• Arrêté de licence :

Madame Maryse GAIMARD a beaucoup avancé depuis la dernière réunion sur la question du contrat du Directeur des études. Elle explique qu'à l'Université, il existe deux groupes de travail, le premier sur les directeurs d'étude, le second sur le futur contrat pédagogique.

La première réunion est planifiée pour le 24 janvier 2019. Les deux groupes travailleront en parallèle, mais il n'est pas possible de donner d'autres informations pour le moment. Les responsables de L1 et les Directeurs de Départements y sont conviés. Madame Clara PRIVE intervient et précise que le contrat ne sera réellement mis en place qu'à compter de 2020 et qu'il est donc difficile de faire le point actuellement.

Le passage à la répartition des UE selon des blocs de connaissances et de compétences ne sera effectif qu'en 2023.

Le Doyen demande à Madame Maryse GAIMARD et à Monsieur Jean-Pierre THIBAUT de tenir informé le Conseil de l'avancement des travaux.

• Parcoursup :

Rappel du Doyen : l'année précédente, un seul département avait participé à Parcoursup, celui de Géographie. Les cinq autres avaient finalement refusé de participer à ce processus juste avant l'échéance. *In fine*, 3 vice-présidents de l'uB avaient dû trancher en instaurant des critères pondérant les moyennes générales des lycéens suivant le type de bac, sans concertation avec les enseignants de la discipline.

Cette année, les directeurs de Départements ont donné leurs capacités d'accueil, comme suit :

- **Musicologie** : le Département a proposé de reconduire la capacité d'accueil 2018 soit 90 ;
- **Géographie** : le Département a proposé de reconduire la capacité d'accueil 2018 soit 120 ;
- **Sociologie** : le Département a proposé de reconduire la capacité d'accueil 2018 soit 200 ;
- **Histoire** : la proposition du Département a été revue à la hausse pour passer de 260 à 280 ;
- **Cursus Intégré Licence Histoire – parcours binational franco-allemand** : le Département a proposé de reconduire la capacité d'accueil 2018 soit 10 ;
- **Histoire de l'Art – Archéologie** : la proposition du Département a été revue à la hausse pour passer de 180 à 200 ;

Par ailleurs, le Département de **Psychologie** n'a pas souhaité émettre de souhaits et a préféré s'abstenir pour le moment. Madame Aurélia BUGAJSKA explique qu'actuellement il est impossible de se prononcer car la direction du Département de Psychologie n'a pas connaissance des moyens accordés. Le département demande à l'UB de mettre un chiffre en fonction des moyens qu'ils entendent mettre en place (5 postes ATER). L'an passé une capacité de 560 proposée par le département de psychologie avait été reprise par les conseils centraux.

Le Doyen précise que quatre postes d'ATER en psychologie sont garantis, voire cinq.

Monsieur Arnaud LELEU souligne le paradoxe de la situation : auparavant le but était de baisser la capacité d'accueil et maintenant on enregistre la hausse du nombre d'étudiants sans pour autant dégeler des postes.

Madame Clara PRIVE demande des précisions concernant les chiffres des gels des postes. Aurélia BUGAJSKA renvoie aux responsabilités du Rectorat dans cette politique de gel.

• **Motion relative aux tarifs différenciés des étudiants étrangers hors Union Européenne :**

Certains Départements de l'UFR Sciences Humaines, le Conseil de l'UFR Droit, le Conseil de l'UFR Lettres et Philosophie et le Conseil d'Administration de l'UB ont voté des motions relatives aux tarifs différenciés des étudiants étrangers hors Union Européenne. Madame Perrine KOSSMANN lit aux membres du Conseil une proposition de motion sur ce thème (cf. annexe 1).

Le Doyen rappelle le cas du Burkina-Faso, et de son Excellence Roch Marc Christian KABORE, Président du Burkina-Faso et ancien étudiant à l'UB (de 1975 à 1980), qui a été récemment honoré par le Président Alain BONNIN du titre de Docteur Honoris Causa de notre université. Le Doyen explique que cette politique de droits différenciés est à l'évidence discriminatoire envers l'Afrique, à laquelle tant de liens nous unissent.

La motion est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Doyen remercie les membres du Conseil pour ce vote en faveur des étudiants étrangers.

5 – Conventions, subventions

- **Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'avenant n° 5 de la convention de partenariat entre l'Université et CFA SUP BOURGOGNE.**

6- Point financier, proposition de budget

• Budget 2019 :

Chaque Département recevra prochainement l'information concernant l'enveloppe attribuée. Un appel à projets « vie étudiante » du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, concernant la campagne 2019, a été diffusé. Les dépenses éligibles ont été listées de façon limitative et la politique du Conseil Régional est d'exclure les frais d'équipements de renouvellement pour favoriser des achats d'équipements structurants. La réponse de chaque service est attendue pour le 31 janvier 2019.

7- Questions diverses

• Projet de financement :

Madame Sabine LEFEBVRE, représentée par Monsieur Christian STEIN, formule une requête portant sur l'utilisation de la dotation master non ventilée. Le Doyen demande à Madame Sabine LEFEBVRE de préparer son projet.

- Madame Aurélia BUGAJSKA soulève le problème des horaires imposés par le calendrier de rentrée 2019 pour les enseignants ayant des enfants. Le Doyen autorise le changement d'heure pour la prise de poste à la rentrée prochaine et précise que le calendrier sera adapté par composante.
- Monsieur Renaud BROCHARD évoque le problème d'organisation en période d'examens notamment pour les permanences de surveillance, Madame Arianna ESPOSITO celui des modifications de planning en Licence d'Histoire de l'Art-Archéologie, suite à la semaine de rattrapage. Tous deux expliquent qu'il est maintenant très compliqué d'organiser les cours et de prévoir le calendrier. Le Doyen répond que le problème est connu, qu'il s'agit d'un dysfonctionnement au niveau du service du planning et que son Responsable Administratif fait son possible pour y remédier. Il propose de continuer à exercer une pression en attendant une amélioration. Monsieur Renaud AUBERT a assuré à la Direction que le second semestre serait mieux organisé. A ce sujet, Monsieur Christian STEIN et Madame Claire VANESSE-URBAIN rapportent qu'il existe un problème évident de formation et de stabilité au niveau des personnels du service du planning, ce qui provoque une grande désorganisation.

Le Doyen remercie les membres du Conseil de leur participation à ce dernier Conseil de l'année et souhaite de joyeuses fêtes à l'assemblée.

La séance est levée à 20 h 15.

La Secrétaire de séance
Edwige PRAT-BELIARD



Le Président du Conseil d'UFR
Philippe SALVADORI

